



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
20	29	25

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 février 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, MILAD Lydie donne pouvoir à RICARD Isabelle, LAFOND Emilie donne pouvoir à GROSSO Aurélie, MORENO Manuel donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre

Conseillers Municipaux absents : SBLANDANO Bruno, SERAFINI Audrey, JEAN Didier, Patrick URAS

Délibération N° 26/05-

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Monsieur Didier JEAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Rappelle à l'assemblée que le budget primitif de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC), délibéré par le Comité Directeur du 12 janvier 2026 doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu l'article L 133-8 du Code du Tourisme,

Vu la délibération n° 169/25 du Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme votant son budget 2026 en date du 12 janvier 2026,

Vu la maquette budgétaire et la note de synthèse relatives au budget primitif 2026 de l'Office du Tourisme de La Roque d'Anthéron, joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (25) et 2 ne prenant pas part au vote (JEAN Didier, URAS Patrick),

APPROUVE le budget de l'Office Municipal de Tourisme 2026 (EPIC) selon le détail par chapitre tel que présenté dans la maquette budgétaire jointe en annexe et dont l'équilibre général est le suivant :

Section de fonctionnement : 273 800 euros

Section d'investissement : 2 400 euros

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 9/23/26
Et de la publication sur le site internet le... 9/23/26
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260205-DELIB_26_05